

Privilège

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES
QUESTIONS

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement. Au cours de la période des questions, mon collègue de Burin—Saint-Georges a formulé un commentaire qu'il aimerait selon moi avoir l'occasion de retirer.

M. le Président: Je n'ai pas entendu la remarque dont on se plaint. Le député pourrait peut-être la répéter.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, si j'avais formulé un commentaire de nature à offenser le député, je serais le premier à le retirer. J'aimerais consulter les bleus pour voir exactement ce que j'ai dit. Le très honorable député indiquait à ce moment-là que nous n'appuyions pas les Nations Unies et ce n'est pas vrai. Nous appuyons bien les Nations Unies. Mais nous ne sommes pas d'accord pour faire des courbettes devant M. Bush.

M. le Président: Je vais examiner les propos consignés dans le hansard.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): J'invoque le Règlement. Monsieur le Président, j'ai clairement entendu ce que le député de Burin—Saint-Georges a déclaré. Il a traité le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de menteur, pas seulement une fois, mais bien deux fois. Il devrait avoir le courage de se lever à la Chambre et de retirer ses paroles.

Si c'est bien ce que le député a déclaré, il devrait retirer ses paroles. Il voudra peut-être vérifier d'abord pour voir si cela figure au hansard, et je suis disposé à attendre.

Mais il ne fait aucun doute qu'il devrait retirer ses paroles s'il a effectivement fait ce genre d'affirmations.

M. Simmons: Franchement, je ne vois pas pourquoi on en fait tout un plat. Il ne faut pas avoir peur des mots, et j'ai bien parlé de mensonges. Si c'est antiparlementaire, je retire mes paroles.

M. le Président: Il y a plusieurs façons de dire les choses ici, mais la raison pour laquelle il existe un article du Règlement concernant le langage antiparlementaire, est fort simple.

C'est parce que ce genre de langage sème le désordre. Par conséquent, nous ne jouissons pas de la liberté de parole. Voilà pourquoi la règle existe et les députés doivent la respecter.

Il n'incombe pas simplement au Président de consulter une liste figurant dans le Beauchesne pour rappeler à l'occasion aux députés que certaines remarques sont antiparlementaires.

Un député qui respecte cette règle doit, s'il se laisse emporter, retirer ses paroles de façon complète et sans équivoque. Sinon, nous ne respectons pas l'usage. Je voudrais que le député assure à la Chambre qu'il retire ses paroles de façon non équivoque.

M. Simmons: Monsieur le Président, je vous remercie. Je retire mes paroles de façon non équivoque.

M. le Président: Je remercie le député.

* * *

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE BUREAU DU DÉPUTÉ DE RICHELIEU

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je vous ai fait parvenir une lettre pour soulever un problème car mes droits et mes privilèges de député ont été bafoués de façon exceptionnelle et de façon inacceptable dimanche dernier, c'est-à-dire hier.

En mon absence, sans autorisation ni consentement de ma part, on a pris mes dossiers confidentiels, tout ce que j'avais dans mon bureau. On a pillé mon bureau. On l'a ouvert sans permission, sans que j'aie donné les clés, sans que mon personnel soit averti, sans que je sois averti. On a transporté tous mes documents et toutes mes choses personnelles, de même que les choses personnelles de mon personnel et on a transporté cela dans un autre édifice, sans mon consentement.

Monsieur le Président, mes droits de député reposent entre vos mains. Êtes-vous, à titre de Président de la Chambre, consentant à ce qu'un tel geste soit posé à mon égard? Je n'ai jamais reçu d'avis de votre part de changer de bureau. Ce que j'avais demandé par écrit,—il y a un mois que je vous avais écrit—je n'ai jamais reçu de réponse, sauf un accusé de réception. Je veux donc restituer les faits, monsieur le Président, parce que cela m'apparaît non seulement une atteinte à mes droits de député, mais c'est contraire à la Charte des droits et libertés des gens de faire. . . d'avoir une descente sans mandat dans un bureau de député, et sans la présence du député.

Or, j'avais parlé à la personne responsable du déménagement pour lui dire que le 3 je ne pouvais être présent, que vous étiez absent à l'extérieur du pays et que je n'étais pas d'accord avec ce gaspillage de fonds. J'avais donc dit que moi je n'y participerais pas et que je contesterais la légalité du fait de m'expulser de mon bureau en dépensant 10 000 \$ pour rien. Et j'avais demandé: lorsque le Président me donnera l'ordre par lettre, alors je saurai si le Président de la Chambre est là pour représenter non pas les trois whips des partis, mais tous les